



PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE BREST

Projet de restructuration du centre commercial du Bergot, quartier de Bellevue

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2017, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de restructuration du centre commercial du Bergot, quartier de Bellevue, sur le territoire de la commune de Brest.

Cette enquête, sollicitée par Brest Métropole, se déroule pendant 17 jours consécutifs, du lundi 13 février au mercredi 1^{er} mars 2017 inclus, à la mairie de quartier de Bellevue à Brest, siège de l'enquête, ainsi qu'à l'Hôtel de Brest métropole.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Bellevue et de l'Hôtel de Brest métropole, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de quartier de Bellevue : 25 place Napoléon III - 29200 BREST ou par voie électronique : mairie-bellevue@mairie-brest.fr

En outre, les informations relatives au dossier sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture, rubrique enquêtes publiques : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

M. Pierre RANNOU, retraité de l'agroalimentaire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Rennes. Il se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à :

- la mairie de quartier de Bellevue :

- lundi 13 février 2017 de 09h00 à 12h00
- mercredi 1^{er} mars 2017 de 14h00 à 17h00

- l'Hôtel de Brest métropole

- mercredi 22 février 2017 de 09h00 à 12h00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Jean-Louis BELLEC, contrôleur principal des travaux publics de l'État en retraite, nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Une copie du rapport où le commissaire enquêteur énonce ses conclusions est mis à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de quartier de Bellevue, à l'Hôtel de Brest métropole et à la préfecture du Finistère ainsi que sur son site internet. Toute personne peut en demander communication au préfet du Finistère.